



Fiche – co-président



Le rôle du co-président :

Le co-président est un des représentant de l'association. Il est l'interlocuteur principal pour tout échange sur la thématique dont il a la charge avec d'autres instances et pouvoirs publics. Néanmoins, il n'a pas vocation à décider seul, la politique de l'association devant être proposée et exécutée par le Bureau constitué de l'ensemble des co-présidents et déterminée par le Conseil d'Administration.

D'un point de vue interne, le co-président est souvent le principal « impulseur » des points à discuter sur sa thématique, notamment par le fait qu'il participe à fixer l'ordre du jour des réunions du Bureau qui fixera lui-même l'ordre du jour des réunions du Conseil d'Administration. Pour accomplir ce rôle, il lui est vivement conseillé de se tenir informé des travaux réalisés dans le cadre de l'association ainsi que de toute actualité touchant à l'objet de celle-ci. Il présente le bilan moral annuel de l'association sur sa thématique aux autres membres en Assemblée Générale, à moins qu'il ne délègue cette tâche à un autre co-président ou à défaut au porte-parole. Enfin, il co-préside à tour de rôle les rencontres et réunions de l'association, à l'exception des réunions de commission mener par l'animateur de celles-ci, et doit à ce titre s'assurer du bon fonctionnement de celles-ci.



Le co-président du CLUQ :

Les principaux interlocuteurs du CLUQ sont la Ville, la métropole, le département, la région, et l'Etat. De par son rôle de représentant de l'association également auprès de ses membres, le président du CLUQ doit faire preuve d'un comportement permettant d'obtenir la confiance du plus d'Unions de Quartier possibles.

Le co-président décide de la régularité des réunions internes avec les autres co-présidents, dans le respect des statuts de l'association. A la demande ou avec l'accord du Conseil d'Administration, il organise également des rencontres, bien souvent avec la Ville, dont il veille aux bons déroulés.

Enfin, il apporte sa signature aux documents de l'association sur sa thématique, seul le co-président trésorier signe les chèques émis par elle.



Le profil attendu pour ce poste :

- Bonne capacité à communiquer. - Capacité d'écoute.
- Esprit d'équipe. - Capacité d'innover et de prendre des décisions rapides.
- Prise de parole en public.